

N° 01/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture

SOUS-PREFECTURE
- 5 AVR. 2019
MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 06/03/2019	L'an deux mil dix neuf le quatorze mars à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 14/03/2019	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 24 Ayant donné procuration : 6 Absents excusés : 1 Absents : 2 Exclus : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCETTI Élisabeth (arrivée à 20h25), LOUYS Jean-Pierre (arrivé à 20h05), HERGAS Jasminska. <i>Était représentée :</i> BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, PLANÇON Aurélie, MÉRAUX Jocelyne. <i>Procurations données :</i> BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, PLANÇON Aurélie a donné procuration à GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie. <i>Absente excusée :</i> DELMARRE Véronique, <i>Absents :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.
OBJET : <i>Orientations budgétaires 2019</i>	
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>	Madame Céline JELIC est nommée secrétaire de séance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales oblige les Conseils Municipaux des communes de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Afin d’engager le débat au sein de l’assemblée,

Madame le Maire ;

- présente le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans le cadre du budget primitif 2019 pour le budget principal et l’ensemble des budgets annexes,
- et engage le débat d’orientation budgétaire.

Le rapport et les débats sont présentés dans un seul et même document, ci-joint, intitulé « Compte-rendu du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires du 14 mars 2019 ».

Ce rapport est mis à disposition, du public et transmis au Sous-préfet.

SOUS-PREFECTURE
- 5 AVR. 2019
MONTBELIARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et D2312-3,
Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire de Madame
Agnès TRAVERSIER, Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

Par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport présenté par Madame le
Maire par une délibération spécifique pour l'exercice 2019.

Fait et délibéré à Bavans, le 14/03/2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 14/03/2019

Publiée le 14/03/2019.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU 14 MARS 2019

Nos réf : HT/DB/MCR

Présents : TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth (arrivée à 20h25), LOUYS Jean-Pierre (arrivé à 20h05), HERGAS Jasminska.

Excusés : BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, PLANÇON Aurélie a donné procuration à GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie.

Absente excusée : DELMARRE Véronique,

Absents : MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.

Madame Agnès TRAVERSIER, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Madame Céline JELIC** est nommée secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Ordre du jour :

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

I - OBLIGATIONS LEGALES

- La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

- Ce débat permet à notre assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.

- La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

II - LOI DE FINANCES 2019

Vous trouverez ci-dessous les principales informations et modifications relatives à la Loi de Finances 2019.

Afin d'éviter de vous inonder d'informations, seules celles qui concernent le contexte bavanais vous sont présentées.

Le cadre général est annoncé, puis une courte explication vous permet d'apprécier les incidences sur la fiscalité communale, ainsi que sur le budget primitif.

Loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019

N°2018-1317

Après examen par le Conseil constitutionnel, la loi de Finances pour 2019 a été publiée au journal officiel. Elle contient des dispositions ayant des incidences en matière de finances locales.

Dégrèvement de la taxe d'habitation

Fixé pour 2018 à un taux de 30%, le dégrèvement atteindra, pour 2019, un taux de 65% et de 100% en 2020.

Ce dégrèvement n'a pas d'impact sur les modalités d'attribution des « centimes » à la Commune (pas de variation dans les taux d'imposition sur la TH, recettes perçues qui correspondent aux sommes payées par les administrés).

En effet, l'État compense en interne, sur sa propre comptabilité, donc l'opération de dégrèvement est totalement transparente pour la Commune.

Cet engagement de l'État est valable jusqu'en 2020, nous ne connaissons pas à ce jour les modalités qui prévaudront en 2021.

☐ **Dotation globale de fonctionnement (article 77 LF)**

L'article 77 fixe le montant de la DGF des collectivités territoriales et de leurs groupements pour l'année 2019 à 26 948 048 000 euros.

Pour indication, la DGF subira une légère baisse sur l'ensemble du territoire (elle était de 26.96 Milliards en 2018 et elle est estimée à 26.94 Milliards en 2019).

Le calcul de cette dernière est lié à plusieurs paramètres (nombre d'habitants, linéaire de voirie...etc). Au regard de ces éléments, il est fort probable que la DGF perçue par la Commune subisse une baisse significative.

☐ **Reconduite du tarif de la contribution à l'audiovisuel public (article 95 LF)**

En principe, le montant de la contribution à l'audiovisuel public est indexé chaque année sur l'indice des prix à la consommation hors tabac. Par dérogation, l'article 95 prévoit qu'il n'y aura pas d'indexation en 2019. Ainsi, les montants de la contribution resteront fixés, pour 2019, à 135 € en France métropolitaine.

☐ **La date de fixation du produit de la taxe GEMAPI (article 164 LF)**

Compétence PMA : taxe GEMAPI mise en place au 1^{er} janvier 2019

La délibération prise par le Conseil municipal ou, le cas échéant, le Conseil communautaire, qui fixe le produit de la taxe GEMAPI doit être prise avant le 1^{er} octobre de chaque année pour application l'année suivante. Ainsi, pour la taxe GEMAPI 2019, la délibération doit être datée au plus tard du 30 septembre 2018.

Cet article fixe une nouvelle date limite avant le 15 avril de chaque année pour prendre la délibération fixant le produit de la taxe GEMAPI. Ainsi, les collectivités qui devaient avoir fixé le tarif de la taxe GEMAPI avant le 1^{er} octobre 2018 ont finalement jusqu'au 15 avril 2019 pour le fixer et le transmettre à l'administration.

La taxe GEMAPI est liée à l'entrée en vigueur d'une nouvelle compétence obligatoire attribuée aux communes et à leurs groupements (loi MAPTAM du 24 janvier 2014), relative à la GEstion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI).

La taxe GEMAPI permet, pour partie, le financement des dépenses liées à la compétence GEMAPI : projets et travaux de prévention contre les inondations, de restauration, renaturation de cours d'eau, plans d'eau et zones humides.

La taxe GEMAPI instaurée à PMA pour l'année 2019 est répartie entre les redevables assujettis :

-aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties,

-à la taxe d'habitation,

-et à la cotisation foncière des entreprises.

Sont exonérés de plein droit :

-les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte au titre des locaux d'habitation et des dépendances dont ils sont propriétaires et qui sont attribués sous conditions de ressources,

-les occupants de locaux attribués sous condition de ressource.

PMA a décidé le 27 septembre 2018 en Conseil de Communauté que la taxe ne financera qu'une partie de la compétence, afin d'en limiter le coût.

L'enveloppe prévue pour les travaux sera revotée au Conseil Communautaire chaque année en fonction des besoins.

☐ **Dotation de solidarité urbaine / Dotation de solidarité rurale (article 250 LF)**

La loi a fixé à 90 millions d'euros l'augmentation en 2019 de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR).

☐ **Critères d'éligibilité à la DETR (article 260 LF)**

Seuls ceux qui, en métropole, "ne forment pas un ensemble de plus de 75 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou de plusieurs communes centres de plus de 20 000 habitants et dont la densité de population est supérieure ou égale à 150 habitants au kilomètre carré", peuvent bénéficier de la dotation.

☐ **DETR/ DSIL (article 250 LF)**

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est ajustée. Ainsi, la publication des subventions attribuées au titre de la dotation est rendue obligatoire, comme c'est déjà le cas pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

L'article permet de subventionner, par le biais de la DETR, des projets qui s'inscrivent dans une démarche contractuelle entre une commune ou un groupement à fiscalité propre et l'État (par exemple les contrats de ruralité ou les contrats « coeur de ville »).

De plus, les enveloppes de DSIL sont calculées sur la base de la population de l'année précédente. Celles de 2019 seront donc déterminées à partir de la population de 2018 et non de 2017, comme le prévoyait initialement le Code Général des Collectivités Territoriales.

☐ **Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (article 258 LF)**

L'article 258 prévoit la suppression du deuxième alinéa de l'article L. 1615-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'entrée en vigueur de la réforme de l'automatisation de la gestion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée est reportée du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2020, les attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée seront déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. Cette procédure s'appliquera à l'ensemble des régimes de versement du fonds définis à l'article L. 1615-6 de ce même code.

III – PRESENTATION DES RESULTATS DE CLÔTURE : Annexes 1 à 4

ANNEXE 1

COMMUNE		
RESULTAT 2017		+ 12 208.59 €
Résultat section FONCTIONNEMENT 2017	+ 152 887.12 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2017	- 140 678.53 €	
RESULTAT 2018		+ 357 147.38 €
Section FONCTIONNEMENT - par chapitre		
Recettes :		
Atténuation de charges	46 874.16 €	
Opérations d'ordre entre section	305.00 €	
Produits des services	227 829.46 €	
Impôts et taxes	1 807 731.35 €	
Dotations et participations	967 439.55 €	
Autres produits gestion	79 233.76 €	
Produits financiers	4.10 €	
Produits exceptionnels	18 125.06 €	
Total recettes (A)	3 147 542.44 €	
Dépenses :		
Charges caractère général	598 656.72 €	
Charges personnel	1 599 566.32 €	
Atténuations produits	82 620.41 €	
Autres charges gestion	343 745.60 €	
Charges financières	70 612.70 €	
Charges exceptionnelles	793.01 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	176 688.50 €	
Total dépenses (B)	2 872 683.26 €	
RESULTAT section FONCTIONNEMENT 2018 (A-B)		+ 274 859.18 €
Section INVESTISSEMENT - par chapitre		
Recettes :		
Dotations (taxe aménagement/FCTVA)	167 359.66 €	
Subventions	138 189.33 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	205 942.57 €	
Emprunts-cautions	0.00 €	
Total recettes (C)	511 491.56 €	
Dépenses :		
Dotations (taxe aménagement versée à PMA/avance FCTVA)	72 470.46 €	
Remboursement capital d'emprunts	225 421.13 €	
Immobilisations incorporelles (logiciels psychologue scolaire et urbanisme)	3 030.00 €	
Subventions d'équipement (ravalement façades)	0.00 €	
Immobilisations corporelles (Réseaux, matériels divers, mobilier, travaux bâtiments et voirie, illuminations, informatique)	75 481.42 €	
Travaux (colombarium, talus mairie, études, publications, relevés topographiques)	23 241.28 €	
Opérations d'ordre entre section	29 559.07 €	
Total dépenses (D)	429 203.36 €	
RESULTAT section INVESTISSEMENT 2018 (C-D)		+ 82 288.20 €
EXCEDENT BRUT (Résultat 2017 + résultat 2018)		+ 369 355.97 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2018		
		+ 37 710.00 €
Recettes (subventions notifiées) :		
Emprunt	1 000 000.00 €	
FCTVA 2015 et 2016 (issu des dépenses d'investissement des années 2015 et 2016)	69 000.00 €	
Total recettes	1 069 000.00 €	
Dépenses :		
Connecteur prélèvement à la source (ADAT)	350.00 €	
Subventions aux particuliers - Ravalements de façades	0.00 €	
Réserve foncière	7 345.00 €	
Pose de volets électriques à l'école Radreau 2	14 030.00 €	
Rénovation chaufferie bibliothèque	21 530.00 €	
Remplacement tuyauterie salle omnisports	8 630.00 €	
Installation de visiophones (crèche et école Dolto)	4 000.00 €	
Implantation point R enterré	24 000.00 €	

Panneaux de signalisation voirie	1 920.00 €	
Illuminations de Noël	3 050.00 €	
Onduleurs mairie	385.00 €	
Radiateur mairie	200.00 €	
Centrales d'alarme anti-intrusion et claviers (mairie, Maison Pour Tous, ateliers municipaux, Salle des Fêtes)	4 980.00 €	
Jouets crèche	230.00 €	
Construction d'un bâtiment dédié au périscolaire et à la restauration scolaire	411 280.00 €	
Provision couverture d'un court de tennis sur les Hauts de Bavans	40 000.00 €	
Réaménagement de la rue du Lorday	93 625.00 €	
Rénovation de l'éclairage public	364 135.00 €	
Réfection d'une partie de la rue des Aubépines	10 000.00 €	
Réfection de la rue des Acacias	21 600.00 €	
Total dépenses	1 031 290.00 €	

ANNEXE 2

BOIS		
RESULTAT 2017		+ 8 735.77 €
Résultat section FONCTIONNEMENT 2017	+ 14 885.35 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2017	-6 149.58 €	
RESULTAT 2018		+ 28 562.19 €
Section FONCTIONNEMENT par chapitre		
<i>Recettes</i>		
Produits des services (affouage + vente de bois)	43 384.80 €	
Total recettes (A)	43 384.80 €	
<i>Dépenses</i>		
Charges caractère général	3 427.24 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements)	431.00 €	
Autres charges gestion courante	12 875.00 €	
Total dépenses (B)	16 733.24 €	
RESULTAT section FONCTIONNEMENT 2018 (A-B)		+ 26 651.56 €
Section INVESTISSEMENT par chapitre		
<i>Recettes</i>		
Remboursement dette du budget communal	4 000.00 €	
Dotations fonds divers réserves	6 149.58 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements)	431.00 €	
Total recettes (C)	10 580.58 €	
<i>Dépenses</i>		
Travaux sylvicoles	8 669.95 €	
Total dépenses (D)	8 669.95 €	
RESULTAT section INVESTISSEMENT 2018 (C-D)		+ 1 910.63 €
EXCEDENT NET (Résultat 2017 + résultat 2018)		+ 37 297.96 €

ANNEXE 3

BATIMENTS LOCATIFS		
RESULTAT 2017		+ 6 775.46 €
Résultat section FONCTIONNEMENT 2017	- 17 825.06 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2017	+ 24 600.52 €	
RESULTAT 2018		+ 1 920.74 €
Section FONCTIONNEMENT par chapitre		
<i>Recettes :</i>		
Produits des services	1 696.00 €	
Impôts et taxes	0.00 €	
Autres produits de la gestion courante	295 208.33 €	
Produits exceptionnels	0.00 €	
Total recettes (A)	296 904.33 €	
<i>Dépenses :</i>		
Charges caractère général	282 075.00 €	
Charges financières	9 954.27 €	
Total dépenses (B)	292 029.27 €	
RESULTAT section FONCTIONNEMENT 2018 (A-B)		+ 4 875.06 €
Section INVESTISSEMENT par chapitre		
<i>Recettes :</i>		
Néant	0.00 €	
Total recettes (C)	0.00 €	

Dépenses :		
Remboursement capital d'emprunt		2 954.32 €
Total dépenses (D)		2 954.32 €
RESULTAT section INVESTISSEMENT 2018 (C-D)		-2 954.32 €
EXCEDENT NET (résultat 2017 + résultat 2018)		+ 8 696.20 €

ANNEXE 4

13 LOGEMENTS CENTRE		
RESULTAT 2017		- 43 001.88 €
Résultat section FONCTIONNEMENT 2017		+ 4 420.44 €
Résultat section INVESTISSEMENT 2017		- 47 422.32 €
RESULTAT 2018		+ 47 858.88 €
Section FONCTIONNEMENT par chapitre		
Recettes		
Produits de service		3 566.11 €
Revenus des immeubles		51 964.73 €
Opérations d'ordre entre sections		15 200.00 €
Produits exceptionnels		0.00 €
Total recettes (A)		70 730.84 €
Dépenses		
Charges caractère général		13 411.78 €
Charges de gestion courante		12 893.44 €
Amortissements		35 751.00 €
Charges financières		3 853.19 €
Total dépenses (B)		65 909.41 €
RESULTAT section FONCTIONNEMENT 2018 (A-B)		+ 4 821.43 €
Section INVESTISSEMENT par chapitre		
Recettes		
Cautions logements		741.62 €
Dotations fonds divers et réserves		47 790.32 €
		35 751.00 €
Total recettes (C)		84 282.94 €
Dépenses		
Opérations d'ordre entre sections		15 200.00 €
Remboursement capital emprunt(et cautions)		26 045.49 €
Total dépenses (D)		41 245.49 €
RESULTAT section INVESTISSEMENT 2018 (C-D)		+ 43 037.45 €
EXCEDENT NET (Résultat 2017 + résultat 2018)		+ 4 857.00 €

IV – TRAVAUX EN COURS**► Construction d'un bâtiment dédié au périscolaire et à la restauration scolaire :**

- Le maître d'œuvre sélectionné, le cabinet d'architecture SOLMON travaille actuellement avec les Services techniques de la mairie, les élus et les membres des Commissions non-élus, afin de faire avancer le projet.
- Nous sommes au stade de l'Avant Projet Sommaire (APS) et l'objet de la prochaine réunion sera de se décider sur des aspects esthétiques et budgétaires liés à certaines contraintes techniques et réglementaires. Pour cela, la Commune est en attente de l'étude de faisabilité pour un bâtiment BEPOS (Bâtiment à Énergie POSitive).
- Suite à plusieurs consultations, les prestataires qui sont chargés de la réalisation des relevés topographiques, des études de sol, des missions de coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé (SPS) et de Contrôle Technique (CT) ont été sélectionnés.
- L'avancement du projet est quasiment conforme au planning prévisionnel établi initialement.

► Rue du Lorday :

Les travaux de réaménagement prévus dans le cadre du marché sont terminés, et la réception définitive du chantier est prévue mi-mars.

► Couverture d'un des deux terrains de tennis du Quartier Bel-Air

- 40 000.00 € avait été provisionnés sur le budget 2018 afin de financer ce projet. Plusieurs prestataires ont été consultés et des demandes de subvention sur la base du montant de l'offre jugée la plus pertinente et complète sont en cours de dépôt.
- Les travaux devraient être engagés en 2019.

V – BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ EN INVESTISSEMENT

BESOINS	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses non retenues	Observations
Commission "Urbanisme - Travaux - Forêt - Cimetière"				
* Voirie :				
Rénovation de diverses voiries au blow-patcher - à définir- coût pour une journée	3 700.00 €			
4 campagnes de balayage mécanisé	7 000.00 €			
Rénovation radars pédagogiques		2 500.00 €		
Sophie RADREAU : « Ils sont tombés en panne ? »				
Agnès TRAVERSIER : « Les batteries et les cristaux sont défectueux. Ce sera une rénovation complète, pas des radars neufs »				
Mise en place d'une vidéosurveillance aux entrées de ville			30 000.00 €	
Agnès TRAVERSIER : « Cela sera proposé lors d'un autre budget. La gendarmerie doit nous faire un exposé sur le bien-fondé de l'installation d'une vidéosurveillance aux trois entrées de Bavans »				
Patrick ADDE : « A-t-on eu des devis comparatifs ? »				
Agnès TRAVERSIER : « On attendait d'abord le retour de la gendarmerie, qu'ils nous présentent éventuellement les entreprises avec qui ils ont l'habitude de travailler et de savoir si cela pouvait être subventionné, car c'était très bien subventionné auparavant mais à priori aujourd'hui cela ne l'est plus du tout. Et surtout j'attends qu'ils nous prouvent l'utilité que cela pourrait avoir car je suis très sceptique »				
Réfection de la rue du Mont-Bart avec création d'un trottoir		40 000.00 €		
Consolidation du talus de la rue des Récompenses (chiffage différent en fonction de la méthode retenue)			entre 10 000.00 € et 17 000.00 €	
Agnès TRAVERSIER : « Des pierres sont tombées sur un terrain communal, ce qui gêne un riverain qui a peur que ces pierres tombent jusque chez lui. Il y a plus de 200 mètres entre sa maison et le mur qui s'écroule. »				
Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Le riverain était demandeur donc on a chiffré les travaux, cela représente un certain coût. Mais ce sont de petites pierres et il n'y a pas de risque »				
Réfection aires de jeux (Corps Franc, Dolto et Champperriet) et mobilier urbain (corbeilles, bancs, tables)		50 000.00 €		
* Bâtiments - Cimetière – Forêt :				
Tous bâtiments : Remplacement de blocs de secours (BDS) classiques défectueux par des BDS LED	4 542.00 €			En régie
Agnès TRAVERSIER : « Il s'agit uniquement de matériel puisque tout sera fait en régie »				
Tous bâtiments : luminaires LED (remplacement au fur et à mesure)	2 000.00 €			En régie
Salle omnisports : Réfection toiture			100 000.00 €	
Salle omnisports : Réfection des vestiaires		2 000.00 €		En régie et en cours
Salle omnisports : Remplacement colonnes de douche		750.00 €		
Salle omnisports : Réfection complète (y compris régulation et tableau électrique) chauffage par rayonnement			74 500.00 €	
Vestiaires stade : Remplacement colonnes de douche		750.00 €		
Vestiaires stade : Remplacement chaufferie			12 000.00 €	
Mairie : mobilier bureau (chaises de bureau, table réfectoire, meuble vaisselle, réfrigérateur, armoires...)		3 000.00 €		
Mairie : accueil - cloisons mobiles pour affichage		1 500.00 €		
Mairie : reprise complète façade (enduits et peinture)			50 000.00 €	
Patrick ADDE : « C'est cher ! »				
Agnès TRAVERSIER : « Ce ne sont pas des devis très précis »				
Patrick ADDE : « Le coût est doublé ! »				
Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Il s'agit du traitement de murs en pierres et pas seulement d'un crépi de murs classiques »				
La poste - Reprise étanchéité avant-toit			1 800.00 €	
La poste - régulation chauffage			1 500.00 €	
La poste - conformité électrique			10 000.00 €	
Salle des Fêtes : Isolation tuyauterie Centrale de Traitement de l'Air			4 500.00 €	
Salle des Fêtes : Remplacement chaufferie			18 000.00 €	
Patrick ADDE : « On ne pourrait pas avoir un système de chauffage global pour toutes les infrastructures réunies sur le même secteur, style chaudières à bois, bois déchiqueté... ? Cela serait plus économique, et intéressant en tant que renouvellement d'énergie. Il faudrait une réflexion sur ce sujet »				
Céline JELIC : « Les chaudières à bois et la combustion de bois en général, au niveau écologie et subventions, ça ne passe plus. L'architecte, concernant les travaux pour le bâtiment de la restauration et le périscolaire, nous dit bien que ce n'est plus d'actualité, ce n'est plus subventionné »				

BESOINS	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses non retenues	Observations
<p>Nathalie ATAR : « Et ça génère des particules fines » Patrick ADDE : « Ce n'est pas ce que j'entends dire actuellement ! Notamment dans le Haut-Doubs avec le chauffage au bois qui génère des économies » Bernard DURY : « Une chaudière commune entre les vestiaires et la salle polyvalente à terme c'est envisageable bien sûr » Agnès TRAVERSIER : « Si tu veux faire une étude, je te laisse faire »</p>				
Local pétanque : isolation plafond			16 000.00 €	
<p>Agnès TRAVERSIER : « Ça ne se fera pas encore cette année car il faut déjà faire un plafond » Pierre CLAUDON : « Cela pourrait se faire en même temps » Agnès TRAVERSIER : « Non, car si tu as un plafond, tu bénéficies d'une subvention pour l'isolation, mais si tu n'as pas de plafond tu paies le plafond et l'isolation. »</p>				
Local pétanque : éclairage des pistes intérieures			1 000.00 €	
Crèche halte-garderie - Bardages extérieurs bois à reprendre	2 000.00 €			En régie
Pôle Éducatif Pluriel : Désembouage tuyauterie chauffage	5 000.00 €			
Bibliothèque : reprise peinture façade - fournitures et peinture (chantier jeunes)	3 000.00 €			Chantier jeune supervisé par les ateliers municipaux
Travaux dans la forêt		8 000.00 €		
<p>Pierre CLAUDON : « Ça ne passe pas en budget bois ? » Agnès TRAVERSIER : « Oui, cela fera partie du budget bois ; pour l'instant, tout les besoins sont listés »</p>				
* Matériel - Véhicules ateliers municipaux :				
Achat d'un véhicule utilitaire d'occasion			10 000.00 €	
Remplacement de 2 véhicules type C1 (par véhicule similaire pour l'un et par un utilitaire pour le service Police Municipale pour l'autre)		20 000.00 €		Sous réserve (attente devis)
Pneumatiques véhicules	1 500.00 €			
Housses de sièges véhicules	300.00 €			
2 échelles et 2 escabeaux		800.00 €		
Remplacement tondeuse autoportée "Amazon"		28 000.00 €		
Outillage espaces verts (2 taille-haies, 2 souffleurs et 2 débroussailluses)		1 500.00 €		
Bâches pour réhabilitation de la grande serre			5 000.00 €	
<p>Pierre CLAUDON : « Il s'agit de quelle serre et comment est-elle chauffée ? » Agnès TRAVERSIER : « Elle n'est plus chauffée et il était même question de la vendre » Bernard DURY : « Il s'agit de la petite qui est derrière, elle sert uniquement pour conserver les plants achetés, durant quelques jours avant la plantation ; elle est de moins en moins utile »</p>				
Remplacement de 3 portes sectionnelles			8 000.00 €	
Clefs et cylindres : mise à jour de l'organigramme des accès			2 000.00 €	
Pistolet pneumatique peinture		300.00 €		
Outillage mécanique		500.00 €		
Big bag d'enrobés à froid	125.00 €			
<p>Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Actuellement nous achetons des petits conditionnements qui coûtent extrêmement cher alors que nous réduirons les coûts avec un big bag. Cela correspond à la quantité utilisée pour un an. Sa durée de vie est d'un an. Il faudra juste le stocker »</p>				
Carotteuse			3 000.00 €	
<p>Patrick ADDE : « Pour quoi faire ? On ne fait pas des dizaine de trous ... » Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Je vous invite à compter les panneaux qui ont été rescellés avec de gros blocs béton pendant des années. Alors que l'on pourra remplacer les panneaux de manière très simple avec cet appareil » Patrick ADDE : « On ne peut pas se le faire prêter ? » Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « C'est ce que l'on fait actuellement mais on en fait beaucoup dans l'année et cet appareil servira également pour les bâtiments pour passer de la tuyauterie par exemple. Je n'ai pas encore négocié le prix donc cela sera certainement moins cher » Agnès TRAVERSIER : « On négociera les prix en demandant un devis pour l'ensemble du matériel à acheter »</p>				
Pinces de voirie		100.00 €		
Barrières de chantier		2 400.00 €		
Panneaux signalisation, mâts, fourreaux fonte, visserie		7 000.00 €		
Corbeilles de propreté, distributeur de sacs à déjections canines		3 500.00 €		
Commission "Culture - Animation - Vie associative"				
Court de tennis - couverture d'un cours		400 000.00 €		Subventions possibles
Plots béton ou pots - sécurisation place Salle des Fêtes pour manifestations		6 000.00 €		
Salle des Fêtes - réparation friteuse			730.00 €	

BESOINS	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses non retenues	Observations
Commission "Environnement - Développement durable - Communication"				
Éclairages d'ambiance pour mise en valeur du patrimoine			4 000.00 €	
Illuminations (y compris boîtiers d'alimentation aux normes)		10 000.00 €		
Création d'un nouveau site internet			5 000.00 €	Étudiants
Rénovation éclairage public (passage en LED) : 2 ^{ème} tranche des travaux programmés dans le cadre du marché triennal		Entre 80 000.00 € et 100 000,00 €		Financement SYDED
1 sonorisation mobile pour manifestations et cérémonies		1 000.00 €		
Hôtel à insectes (vers la banque dans le virage)		480.00 €		
Fleurissement estival et chrysanthèmes	4 700.00 €			
Fleurissement : pots de fleurs avec réservoir, terreau, création de 4 massifs en vivaces		9 820.00 €		
<p>Pierre CLAUDON : « La Place Centrale n'apparaît pas ? Cela n'a pas été proposé par la Commission ? » Agnès TRAVERSIER : « Il faut déjà voter le projet. On n'a pas mis la restauration scolaire non plus » Bernard DURY : « On peut ajouter un deuxième point "R" urbain, cela coûterait environ 20 000 € » Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « J'ai fait la réception ce matin, on avait budgétisé plus de 20 000 €. En fait le premier point R coûtera 12 600 € HT sans le marquage. C'est un bon exemple qui montre que, entre ce que l'on a budgétisé en fonction des premiers devis de chiffrage initiaux, qui sont réalistes, et des discussions avancées, une mise en concurrence plus poussées par la suite, les coûts seront moindres. C'est pour cette raison, comme le disait Madame le Maire, que ce n'est qu'un estimatif. Les prestataires savent évidemment que ce n'est qu'un estimatif et prennent le cas le plus défavorable pour eux plutôt que l'inverse. Les coûts seront moindres au final que ce qui est annoncé dans cette liste »</p>				
Commission "Jeunesse - Vie scolaire"				
Sièges bureau Pôle Enfance		600.00 €		
Aspirateurs (2 petites capacités et 2 grandes capacités) pour salle omnisports, Maison des Associations, écoles Radreau et Dolto		2 580.00 €		
Crèche H. Garderie : Fête des 20 ans	4 000.00 €			
Crèche H. Garderie : Divers jeux ou matériels extérieurs (parc bébés, cabane, auvents, barrières de sécurité, 2 bancs extérieurs, tapis de réception, poussettes 4 places)	2 000.00 €			
Dolto - film anti-chaaleur baies vitrées restauration		850.00 €		
Logiciel de comptabilité (en vue de l'organisation des Temps d'Accueil Loisirs)		12 000.00 €		Si mise en place / Temps d'Accueil Loisirs
Radreau - VPI + tableau blanc		2 700.00 €		
Radreau 2 – bancs pour les classes		1 800.00 €		
Dolto : 1 classe mobile (1 VPI, 6 tablettes, casiers de rangement, 1 PC portable et 1 borne WIFI)		7 825.00 €		
<p>Agnès TRAVERSIER : « Quatre classes mobiles ont été demandées par l'école maternelle pour un montant total de 31 500 €. On en accorde une pour cette année soit 7 825 € à la place de 31 500 € » Pierre CLAUDON : « Qu'est-ce qu'une classe mobile ? » David GRISEY : « Un VPI et un petit meuble avec Ipad qui peut être déplacé d'une classe à l'autre » Pierre CLAUDON : « Pour l'école Claire Radreau, c'est terminé ? » David GRISEY : « Oui avec la nouvelle proposition »</p>				
Police Municipale				
Appareil pour dressement de Procès-Verbaux Électronique		Entre 800,00 € et 4 000.00 €		
<p>Agnès TRAVERSIER : « Actuellement les amendes sont encore saisies manuellement mais les services de police de Montbéliard n'en veulent plus car ils sont équipés électroniquement. Cet appareil enverra directement le Procès Verbal. Les amendes ne reviennent pas directement à la Commune, c'est plutôt pour éduquer les personnes »</p>				
TOTAL DÉPENSES (hors tennis couvert)	675 847 €	26 618 €		

Aucune proposition supplémentaire n'est avancée. Les dépenses se feront en fonction des possibilités lors de l'établissement du budget.

VI - DIAGNOSTIC FINANCIER

A - État de la dette sur 20 ans :

En dehors de toute nouvelle souscription d'emprunt, la structure de la dette communale évoluerait de la façon suivante :

État de la dette sur 20 ans du budget Commune					
Année	Dette en capital au 1 ^{er} janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2018	2 125 302.40	313 771.18	72 391.55	241 379.63	
2019	1 883 922.83	276 310.96	68 970.10	207 340.86	37 460.22
2020	2 806 483.22	292 570.30	55 670.88	236 899.42	-16 259.34

2021	2 569 583.81	283 196.87	49 182.33	234 014.54	9 373.43
2022	2 335 569.27	283 106.63	42 506.93	240 599.70	90.24
2023	2 094 969.57	228 484.05	35 594.87	192 889.18	54 622.58
2024	1 902 080.39	180 354.01	30 723.06	149 630.95	48 130.04
2025	1 752 449.44	180 240.54	27 801.54	152 439.00	113.47
2026	1 600 010.44	176 150.00	24 832.16	151 317.84	4 090.54
2027	1 448 692.60	154 353.24	21 789.90	132 563.34	21 796.76
2028	1 316 129.26	154 281.55	19 451.28	134 830.27	71.69
2029	1 181 298.99	154 172.04	17 024.28	137 147.76	109.51
2030	1 044 151.23	132 542.94	14 564.36	117 978.58	21 629.10
2031	926 172.65	132 452.20	12 781.38	119 670.82	90.74
2032	806 501.83	110 820.98	10 999.23	99 821.75	21 631.22
2033	706 680.08	89 235.66	9 465.73	79 769.93	21 585.32
2034	626 910.15	89 230.07	8 180.69	81 049.38	5.59
2035	545 860.77	89 224.44	6 872.02	82 352.42	5.63
2036	463 508.35	89 228.87	5 549.37	83 679.50	-4.43
2037	379 828.85	89 213.02	4 181.85	85 031.17	15.85
2038	294 797.68	45 241.41	2 799.46	42 441.95	43 971.61

► En 2018, trois prêts ont été renégociés et un nouveau prêt a été contracté. Voir tableaux ci-dessous :

1^{er} prêt renégocié :

N° de prêt : 560227567627	Organisme : Crédit Agricole	
	Anciennes conditions	Nouvelles conditions
Montant emprunté	500 000.00 €	211 052.94 €
Taux	5.30%	4.49%
Échéance annuelle	49 152.88 €	48 062.70 €
Première échéance	30.10.2009	30.10.2019
Dernière échéance	30.10.2023	30.10.2023
Coût global du prêt (y compris frais de dossier)	737 882.06 €	733 162.09 €

Soit un gain pour la Commune de **4 719.97 € sur le coût global** du prêt ainsi qu'une baisse de l'annuité de **1 090.18 €**.

2^{ème} prêt renégocié :

N° de prêt : 56032013489	Organisme : Crédit Agricole	
	Anciennes conditions	Nouvelles conditions
Montant emprunté	300 000.00 €	195 049.61 €
Taux	4.25%	3.39%
Échéance annuelle moyenne	22 565.95 €	21 538.37 €
Première échéance	04.12.2010	04.12.2019
Dernière échéance	04.12.2029	04.12.2029
Coût global du prêt (y compris frais de dossier)	451 141.90 €	440 432.20 €

Soit un gain pour la Commune de **10 709.70 € sur le coût global** du prêt ainsi qu'une **baisse de l'annuité de 1 027.58 €**.

3^{ème} prêt renégocié :

N° de prêt : 8893739	Organisme : Caisse d'Épargne	
	Anciennes conditions	Nouvelles conditions
Montant emprunté	600 000.00 €	646 000.00 €
Taux	4.90%	2.23%
Échéance annuelle	37 344.90 €	43 965.81 €
Première échéance	25.01.2012	25.01.2020
Dernière échéance	25.01.2041	25.01.2037
Coût global du prêt (y compris frais de dossier)	1 120 347.00 €	1 090 943.78 €

Soit un gain de **29 403.22 € sur le coût global** du prêt ainsi qu'une **augmentation de l'annuité de 6 620.91 €**.

Le choix a été fait de réduire la durée de remboursement (de 4 ans) et d'augmenter de ce fait l'annuité afin de réaliser ce gain conséquent pour la Commune.

► Nouveau prêt destiné au financement des investissements communaux :

N° de prêt : 5678161	Organisme : Caisse d'Épargne
	Conditions
Montant emprunté	1 000 000.00 €
Taux	0.99%
Échéance trimestrielle moyenne	11 320.04 €
Première échéance	25.10.2019
Dernière échéance	25.07.2044
Coût global du prêt (y compris frais de dossier)	1 133 003.75 €

Le taux de 0.99 % est variable, il est composé comme suit : taux de 0.75 % indexé sur le taux du livret A auquel vient s'ajouter une marge de 0.24 %.

Ce procédé permet d'obtenir des conditions de financement très avantageuses avec des perspectives d'évolution du livret A rassurantes dans ce cas.

En effet, l'augmentation du taux du livret A est loin d'être à l'ordre du jour, son taux actuel est même « surcôté », c'est l'État qui le maintient au niveau actuel de 0.75 %.

Si l'on appliquait la valeur réelle estimée sur les marchés, le taux du livret A serait entre 0.15 et 0.25 % actuellement.

Agnès TRAVERSIER : « Le taux peut être transformé en taux fixe à tout moment »

Sophie RADREAU : « Pourquoi ne pas prendre tout de suite un taux fixe ? »

Agnès TRAVERSIER : « On ne peut pas tout de suite »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Il y a un premier délai de six mois après le déblocage total des fonds, ce qui n'est pas encore le cas. Si on le bloque aujourd'hui, on va être sur le taux en vigueur, soit environ 2%, sur 25 ans. Il faut se tenir informé sur le taux moyen de ce type de prêt et sur l'évolution du livret A pour bloquer au moment le plus opportun. D'ici à ce que ce taux augmente, le gain réalisé avec un taux pareil est très loin d'être non négligeable, car entre les prêts classiques et celui-ci, on avait un différentiel très conséquent sur le coût global du prêt »

État de la dette sur 20 ans du budget 13 logements

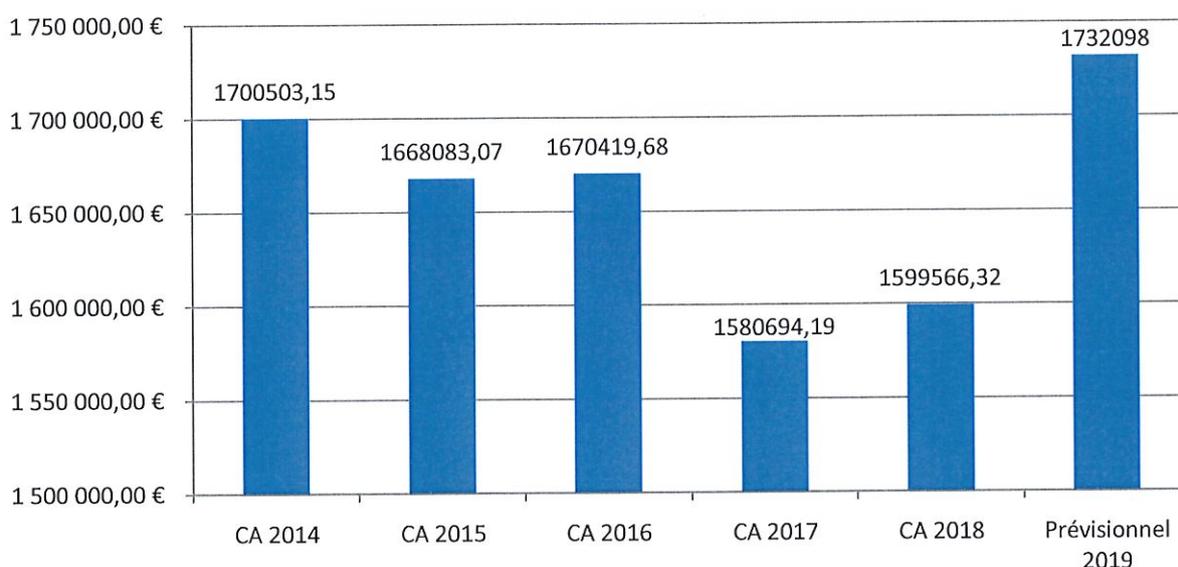
Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2018	366 970.72	31 912.10	6 605.47	25 306.63	
2019	341 664.09	31 912.10	6 149.95	25 762.15	0.00
2020	315 901.94	31 912.10	5 686.23	26 225.87	0.00
2021	289 676.07	31 912.10	5 214.17	26 697.93	0.00
2022	262 978.14	31 912.10	4 733.61	27 178.49	0.00
2023	235 799.65	31 912.10	4 244.39	27 667.71	0.00
2024	208 131.94	31 912.10	3 746.37	28 165.73	0.00
2025	179 966.21	31 912.10	3 239.39	28 672.71	0.00
2026	151 293.50	31 912.10	2 723.28	29 188.82	0.00
2027	122 104.68	31 912.10	2 197.88	29 714.22	0.00
2028	92 390.46	31 912.10	1 663.03	30 249.07	0.00
2029	62 141.39	31 912.10	1 118.55	30 793.55	0.00
2030	31 347.84	31 912.10	564.26	31 347.84	0.00

État de la dette sur 20 ans du budget Bâtiments locatifs

Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2018	274 600.52	14 899.44	11 945.12	2 954.32	
2019	271 646.20	14 899.44	11 816.61	3 082.83	0.00
2020	268 563.37	14 899.44	11 682.51	3 216.93	0.00
2021	265 346.44	14 899.44	11 542.57	3 356.87	0.00
2022	261 989.57	14 899.44	11 396.55	3 502.89	0.00
2023	258 486.68	14 899.44	11 244.17	3 655.27	0.00
2024	254 831.41	14 899.44	11 085.17	3 814.27	0.00
2025	251 017.14	14 899.44	10 919.25	3 980.19	0.00
2026	247 036.95	14 899.44	10 746.11	4 153.33	0.00
2027	242 883.62	14 899.44	10 565.44	4 334.00	0.00

2028	238 549.62	14 899.44	10 376.91	4 522.53	0.00
2029	234 027.09	14 899.44	10 180.18	4 719.26	0.00
2030	229 307.83	14 899.44	9 974.89	4 924.55	0.00
2031	224 383.28	14 899.44	9 760.67	5 138.77	0.00
2032	219 244.51	14 899.44	9 537.14	5 362.30	0.00
2033	213 882.21	14 899.44	9 303.88	5 595.56	0.00
2034	208 286.65	14 899.44	9 060.47	5 838.97	0.00
2035	202 447.68	14 899.44	8 806.47	6 092.97	0.00
2036	196 354.71	14 899.44	8 541.43	6 358.01	0.00
2037	189 996.70	14 899.44	8 264.86	6 634.58	0.00
2038	183 362.12	14 899.44	7 976.25	6 923.19	0.00

B- État du personnel :
Dépenses de personnel :



► En 2017, la forte diminution des dépenses de personnel s'expliquait par :

* le transfert de la compétence "urbanisme" à PMA suite au départ de l'agent,

* des postes restés vacants durant la période de recrutement pour permettre un examen attentif et une optimisation de chaque poste remplacé. On compte :

- 3 départs en retraite dont 1 pour invalidité,
- 3 mutations,
- 1 détachement,
- 1 disponibilité de droit pour suivre son conjoint, qui a évolué en mutation,
- 1 démission,
- 1 licenciement (versement d'allocations pour perte d'emploi),
- 1 congé parental.

► En 2018, le recrutement des agents réalisé fin 2017 et début 2018 afin d'assurer le remplacement des départs susnommés expliquent l'augmentation des frais liés au personnel pour 2018.

► En ce qui concerne le prévisionnel pour 2019, l'augmentation significative annoncée s'explique par plusieurs facteurs : l'intervention des reclassements des agents dans les nouvelles grilles indiciaires issues de la réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) des agents de la fonction publique au 1^{er} janvier 2019, les avancements de grade votés par le Conseil Municipal en décembre 2018, ainsi que la prise en compte éventuelle du nouveau personnel qui serait nécessaire à l'organisation des Temps d'Accueil Loisirs suite à l'arrêt par la Maison Pour Tous de l'organisation de ces derniers annoncé au 1^{er} septembre 2019.

Ces dépenses, pour avoir une bonne visibilité doivent être mises en relation avec les recettes supplémentaires (ce qui sera fait au moment du vote du budget) qui seraient issues des prestations de service CAF et des participations des familles en cas d'organisation par la Commune des Temps d'Accueil Loisirs, ainsi que des sommes qui seront reversées à la Commune une fois certains dossiers Ressources Humaines soldés, comme par exemple la très probable acceptation par la CNRACL de la demande de mise à la retraite pour invalidité d'un adjoint technique (que nous continuons à rémunérer pour le moment) et qui interviendrait au 9 novembre 2018.

De plus, en parallèle au recrutement de la nouvelle directrice du Pôle Enfance Jeunesse, Mme Audrey BISSOLI, en avril 2018, la Commune continue à rémunérer l'ancien directeur du Pôle « Enfance Jeunesse Bâtiments » jusqu'en août 2019.

VII - TAUX D'IMPOSITION

Les taux votés en 2018 étaient respectivement de 12.43 %, 25.64 % et 33.49 %.

Il sera proposé de ne pas modifier ces taux pour 2019, conformément aux engagements de la Municipalité.

VIII – PROJETS ENVISAGÉS

A – Réaménagement de la Place Centrale

La Place Centrale est le coeur de la Ville de Bavans, là où se trouve une grande partie des services proposés à la population (sur la Place ou à proximité) : commerces de proximité (boulangerie, boucherie, bar-restaurant, fleuriste, coiffeur, restaurateur...), médecin généraliste, cabinet d'infirmières, arrêts de bus...

La configuration actuelle de la place ne permet pas d'assurer une cohabitation et une harmonie entre les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes, PMR...).

De plus, le revêtement est très vétuste, avec des lignes de pavés (implantés à l'époque pour avoir une vue aérienne originale qui d'un point de vue fonctionnel n'apporte rien, tant en termes d'amélioration du cadre de vie que de la sécurisation et de la facilitation de l'accès aux usagers) qui se déscellent et qui rendent les cheminements piétons dangereux.

Les flux ne sont pas canalisés, et aucun ouvrage ne permet d'ordonner l'utilisation de la place ainsi que les communications avec les rues connexes (véhicules qui traversent n'importe comment, aucun cheminement piétons, pas de places de parking clairement identifiées...).

De plus, aucun espace de vie ou de convivialité public (accessible à tous) n'existe.

Par ailleurs, la fontaine, principal ouvrage communal n'est pas mise en valeur.

Les objectifs sont donc d'ordonner et d'harmoniser cette place afin de faciliter l'accès à tous les usagers et à tous les modes de transport.

Cela permettra de donner du "cachet" (implantation d'espaces verts, de mobilier urbain, de luminaires d'ambiance...) à cette place afin de redynamiser l'activité économique du cœur de ville.

Pour ce faire, une étude de faisabilité ainsi qu'une prestation de conseil technique a été commandée auprès d'un bureau d'études avec une compétence renforcée sur les aménagements d'espaces.

Le but de cette prestation est d'avoir des propositions d'aménagement chiffrées et détaillées ainsi que des esquisses avant le vote du budget.

Au regard des surfaces considérées et des standards d'aménagement actuels afin que le projet soit éligible aux subventions des différents partenaires, le prestataire retenu nous a d'ores-et-déjà transmis un montant estimatif : 500 000.00 € HT.

Sophie RADREAU : « J'ai une petite question. Je fais partie de la Commission Urbanisme. J'entends qu'il y a plein de choses qui se passent en Commission urbanisme. On n'a jamais évoqué cette rénovation »

Agnès TRAVERSIER : « Non, car pour l'instant on a simplement demandé un croquis en gros avec un chiffrage pour pouvoir évaluer le budget. Dès que l'on décide de faire, on vous proposera, on en discutera mais il faut bien que l'on parte de quelque chose »

Sophie RADREAU : « Oui, mais une Commission sert à ça, à travailler sur ça »

Agnès TRAVERSIER : « Vous allez travailler dessus dans peu de temps »

Sophie RADREAU : « Il devrait y avoir un débat de départ au niveau de la Commission, autrement ça sert à quoi ? »

Jean-Pierre LISKI : « Pour l'instant il n'y a pas eu de débat, pour l'instant il n'y a eu qu'une première démarche »

Agnès TRAVERSIER : « On a demandé à un spécialiste de nous faire un ébauche de projet pour connaître le coût. S'il avait annoncé 2 000 000 €, je ne vous le proposerais même pas »

Sophie RADREAU : « Le problème que je veux soulever, c'est que le projet ne part pas de la Commission mais de toi »

Agnès TRAVERSIER : « Vous allez travailler dessus dans peu de temps. Si vous refusez la réhabilitation de la place, on n'y travaillera pas, bien sûr »

Sophie RADREAU : « C'est difficile de travailler sur quelque chose dont on n'a jamais entendu parler. De là à dire oui ou non ... »

Agnès TRAVERSIER : « Le Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, c'est aussi l'occasion de vous proposer des projets avec un chiffrage. Après, la façon dont cela va se faire, il faut en discuter, il y aura des propositions de faites et vous en discuterez en Commission. Pour les orientations budgétaires, il faut bien vous présenter les projets »

Jasminska HERGAS : « La Commission peut être force de proposition »

Agnès TRAVERSIER : « Ce sont des propositions de la Municipalité. Si lors de la Commission de Jean-Pierre, vous proposez un autre projet, il faudra en discuter, comme la Place des Fêtes par exemple »

Pierre CLAUDON : « On voit bien que ça sort du chapeau ; ça devrait être dans la liste des propositions des Commissions »

Agnès TRAVERSIER : « Non, tous les projets qui ont été proposés l'année dernière (tennis, éclairage public, la rue du Mont-Bart) par les Commissions n'atteignaient pas la somme de 500 000 € »

Pierre CLAUDON : « On ne discute pas sur le bien-fondé de la chose car on sait bien que la Place Centrale ... »

Agnès TRAVERSIER : « On ne peut pas faire une proposition sans chiffrage. Le coût de la Place Centrale, c'est 500 000 €. On vous le propose, ça sera oui ou non et on s'arrête là ! »

Jasminska HERGAS : « Les personnes concernées vont être mises au courant après que vous ayez effectué un chiffrage ? Vous ne sollicitez pas l'avis des personnes concernées avant le chiffrage. Vous pouvez partir de ce que vous dit la population »

Agnès TRAVERSIER : « C'est comme pour la restauration scolaire, on avait fait venir un service qui avait fait une étude et avait chiffré. Ensuite, les Commissions Jeunesse et Urbanisme se sont réunies, ont choisi un projet »

Sophie RADREAU : « Le réaménagement du carrefour, on en a parlé en Commission, mais le réaménagement de la Place Centrale, on n'en a jamais parlé »

Agnès TRAVERSIER : « C'est un projet qui date, j'y ai travaillé il y a longtemps. Ce n'est pas parce que l'on n'en a pas parlé plus récemment qu'il est tombé dans les oubliettes. Ce n'est pas un sujet nouveau. A travers toutes les Municipalités précédentes, c'est un sujet qui a été abordé à Bavans. Cela fait longtemps que cette place demande à être réhabilitée »

Céline JELIC : « Il est essentiel d'avoir une idée de prix »

Pierre CLAUDON : « C'est une orientation dans l'aménagement dans le PLU. Le problème n'est pas sur le principe, mais sur la forme. Si l'on fait le tour de la table, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de personnes au courant de ce projet »

Claudine FRANCOIS : « Si, on en a déjà parlé ... »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Au niveau de la méthodologie, pour bien comprendre une chose... »

Sophie RADREAU : « Je crois que vous n'êtes pas élu ! »

Agnès TRAVERSIER : « J'ai donné la parole à Monsieur TEL »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Madame le Maire vient de me faire signe. Excusez-moi, ce n'est pas pour vous contredire ou vous attaquer, Madame RADREAU, si vous commencez à prendre les choses de manière personnelle, je pense qu'on n'avancera pas de manière constructive... »

Sophie RADREAU : « Pas du tout »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Vous me dites que je ne suis pas élu, oui je ne le suis pas, mais si je suis autorisé par Madame le Maire à apporter des éléments, je pense que je peux le faire... Est-ce que je me tais ? »

Agnès TRAVERSIER : « Non »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Si je ne me tais pas, alors je vais m'exprimer, Mme RADREAU si cela ne vous dérange pas ... En ce qui concerne la méthodologie ... »

Sophie RADREAU : « Vous êtes impressionnant, Monsieur TEL »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Merci du compliment. Vous venez de m'interrompre, je ne l'ai pas fait, je vous remercie encore... »

Sophie RADREAU : « Allez-y, allez-y »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Est-ce que je peux ? »

Madame le Maire acquiesce.

Sophie RADREAU : « Allez-y, allez-y »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Au niveau de la méthodologie, quand on réaménage ce genre d'espace, il y a des standards imposés par les différents partenaires : la Région, le Département, Pays de Montbéliard Agglomération. Et là je ne m'adresse à personne en particulier, je parle d'un point de vue technico technique, subventions, etc, je m'adresse à tout le monde. Pour pouvoir avoir une estimation de ce que pourraient coûter des travaux répondant aux standards et éligibles à des subventions, il faut travailler avec des bureaux d'étude et des maîtres d'œuvre en amont de manière succincte de sorte à avoir des éléments de chiffrage sur la base des standards utilisés. Il y a une demande qualitative en terme d'aménagement de l'espace, de création de lieu de convivialité et d'espace de vie : si on ne les suit pas, que ce soit la Région, le Département ; pour PMA un peu moins car il s'agit d'un fonds de concours... Ces explications sont utiles, j'espère, et c'est valable pour tout le monde, c'est l'objet de mon intervention, merci de me permettre de la faire. On ne décide pas des aménagements jusque dans le détail. Mais c'est en travaillant avec des bureaux d'étude qui ont déjà aménagé ce type d'espace, et notamment en travaillant sur la partie qualitative (par exemple, il faut tel ou tel matériau, ou bien un certain pourcentage d'espaces verts, de surfaces drainantes) que l'on peut avoir un chiffrage. Si on ne donne pas des éléments de chiffrage prévisionnel en amont, on présente un projet sur lequel personne ne pourra se prononcer. L'exemple présenté par Madame le Maire concernant la restauration scolaire est très parlant : on avait sollicité PMA avant même le débat d'orientations budgétaires afin d'avoir un programme d'architecture dans lequel on avait dégagé un prix au m². Cela permet d'avoir une idée de ce que l'on va investir et de le mettre en corrélation avec la capacité d'investissement de la commune. Je comprends que vous ayez envie d'échanger lors des Commissions, et je ne dis pas ça pour me faire l'avocat de qui que ce soit, ce sont des éléments factuels. Il faut que l'on puisse travailler un projet en amont pour avoir des éléments de chiffrage et un estimatif. Ce n'est pas parce que je ne suis pas élu que je ne peux pas expliquer ce genre de chose, Madame RADREAU. Merci de m'avoir écouté »

B – Réaménagement du carrefour rues des Fleurs et du Carrosse

- Le carrefour entre les rues des Fleurs et du Carrosse assure le lien entre la route départementale D391 (rue des Fleurs) et la voirie communale (rue du Carrosse).

Ce carrefour permet les échanges entre plusieurs entités : nous avons une pharmacie à proximité, le carrefour est à l'entrée du cimetière communal, l'école primaire est en amont à 200 mètres, la mairie est en contrebas à environ 200 mètres, et ce carrefour est en pleine zone pavillonnaire.

Ce carrefour est donc emprunté par les bavannais, mais également par tous les usagers de la route départementale qui viennent de Présentevillers ou qui s'y rendent.

De nombreux administrés se plaignent de la vitesse et du manque de sécurisation de ce carrefour.

En effet, seuls des marquages au sol non-contraignants sont présents afin d'assurer le flux. Le système de priorité est à revoir ainsi que des aménagements afin de réduire la vitesse et redonner de la cohérence à la priorisation.

Les places de parking ne sont pas matérialisées et il n'y a pas de trottoir.

Les accès et les cheminements sont donc difficiles, notamment pour les PMR.

- L'objectif de ce projet serait de sécuriser le carrefour et les cheminements, les rendre accessibles, réaliser les aménagements nécessaires à la réduction de la vitesse, et redonner à l'entrée du cimetière une seconde jeunesse, notamment en implantant des espaces verts et du mobilier urbain adapté pour créer un espace de vie.

- Afin d'envisager la réalisation de ce projet, une étude de faisabilité ainsi qu'une prestation de conseil technique, a été commandée auprès du même bureau d'études spécialisé en aménagement d'espaces.

Le but de cette prestation est d'avoir des propositions d'aménagement chiffrées et détaillées ainsi que des esquisses avant le vote du budget.

Au regard des surfaces considérées et des standards d'aménagement actuels afin que le projet soit éligible aux subventions des différents partenaires, le prestataire retenu nous a d'ores-et-déjà transmis un montant estimatif : 165 000 € HT.

Agnès TRAVERSIER : « C'est un projet, comme pour le précédent, dont on n'a pas particulièrement parlé avant. Les Commissions peuvent être forces de propositions mais la Municipalité aussi »

Sophie RADREAU : « Si, on en a parlé plusieurs fois justement ! »

Pierre CLAUDON : « Ces deux projets représentent une somme importante pour la commune : plus de 400 000 €. Il faudra trouver un financement »

Agnès TRAVERSIER : « Ce sont des projets, des orientations. S'ils sont financièrement réalisables, on les propose au budget, si tout le monde en est d'accord. Pour l'instant ce sont des orientations. Il faut bien partir de quelque chose. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui si l'on pourra les inscrire au budget. Pour faire avancer les choses, il faut proposer »

Pierre CLAUDON : « C'est en effet le budget qui va le déterminer de toute façon »

Agnès TRAVERSIER : « Je ne sais pas encore s'il faudra faire un choix entre la Place Centrale, le carrefour, ou la rue du Mont-Bart... Ce sont des propositions chiffrées, justement pour pouvoir prendre une décision. Pour ma part, j'aimerais pouvoir tout faire, même au-delà, car je vois qu'il y a beaucoup de choses à faire à Bavans. Il faut chiffrer les projets et les Commissions en discuteront ensuite. Je suis élue depuis 1995, concernant la Place Centrale, plusieurs projets ont été présentés, au moins quatre depuis que je suis élue, avec une évolution dans les idées, dans les matériaux... Concernant le carrefour rues des Fleurs et du Carrosse, il y a eu une ébauche pour le marquage qui n'est pas satisfaisante, il va bien falloir agir. Concernant tous projets, il faut déjà demander à un professionnel de nous épauler car personnellement, ce n'est pas mon métier »

Pierre CLAUDON : « On est bien d'accord sur ce point »

Agnès TRAVERSIER : « Il y a des propositions et les Commissions y travaillent ensuite »

Bernard DURY : « On invite également les riverains »

Agnès TRAVERSIER : « Les riverains sont invités comme pour la rue des Fleurs, la rue des Acacias, la Place Centrale où il faut aussi penser aux usagers »

Jasminska HERGAS : « Pourquoi ne pas avoir priorisé ces projets ? »

Agnès TRAVERSIER : « On a commencé par les projets en liaison avec les écoles (installation de VPI, ordinateurs portables, ...), la restauration scolaire pour éviter les voyages. Ensuite, on passe à la voirie et à l'aménagement, on essaie de refaire une route par an »

Jasminska HERGAS : « La circulation du centre de Bavans est à revoir »

Agnès TRAVERSIER : « Dans le cadre de l'aménagement de la Place Centrale, cela en fait partie avec les rues connexes »

Le Conseil Municipal,

par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique pour l'exercice 2019.

Séance levée à 21h10
